

Ville de ROYAN

Séance du 11 Octobre 1963

OBJET :

Règlement de dépenses sur le
chapitre " Dépenses Imprévues "
de l'exercice 1963

Le onze Octobre mil neuf cent soixante trois, à 20 h.
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la prés
dence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites
le 7 Octobre 1963.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE
MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, PONTANILLE, FLAHAUT,
BERLAND, ETCHEBER, GACHLET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. REIX par M. BR. NUSSEAU
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Excusé : M. ROCHEREAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membr
en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du
8 Octobre 1963

décide

d'imputer sur le chapitre KXXI " Dépenses Imprévues " du budget
de 1963 les mémoires ci-après :

- mémoire de la Société des Ouvriers Bouchers de Limoges pour travaux exécutés au terrain Hélios	3.506,86
- mémoire de l'entreprise MAGNE pour nettoyage, nivel- lement et aménagement des allées du terrain Hélios	2.514,50
- mémoire d'honoraires de M. LANOUE pour l'aména- gement des abords de la plage du Chay (étude de voies et parkings)	938,00
- Commission de la maison DUMENIL-LEBLE, 9 rue Chau- chat à Paris pour l'emprunt de 500.000 frs contracté auprès de " La Garantie Mutuelle des Fonctionnai- res " en vue de la construction de la piscine de Foncillon	2.500,00

- Montant du loyer dû à Madame BOIVIN, institutrice, Bd Oscar Planat à Cognac pour le logement des gendarmes conducteurs de la vedette pendant la période du 15 au 30 Septembre 1963 dans sa villa, 33 Bd Franck Lamy à Royan	100,00
- Mémoire d'honoraires de M. CLEMENT, expert agricole Bd de Perpigna à Royan, pour estimation des plantations détruites à l'occasion de l'ouverture du chemin de l'Etang	220,00
- Facture de M. POMPIGNAC à la Tremblade pour l'impression de 4 pages de publicité sur Royan dans les dépliants de la " Côte de Beauté "	3.600,00
	<hr/>
Soit au total la somme de	13.379,36
	<hr/> <hr/>

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
 Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
 Pr le Maire
 L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 28 OCT 1963
 Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]